facconews

La newsletter de la Fédération des fabricants d'aliments pour chiens, chats, oiseaux et autres animaux familiers.





DITO

Créée à Paris en 1970, la FEDIAF est née à l'initiative du président de la FACCO. Ce n'est qu'en 1974, qu'elle prend ses quartiers à Bruxelles. Aujourd'hui, la FACCO reste l'un des piliers essentiel de la FEDIAF. L'expertise politico-technique d'Yves et d'Aurélie et les contributions des adhérents de la FACCO sont devenues indispensables pour établir des dossiers solides. Un atout pour défendre nos intérêts devant les institutions européennes. La FEDIAF et la FACCO... Ensemble depuis le premier jour!



Thomas Meyer Sec. Général de la FEDIAF

LE SAVIEZ-VOUS? La FEDIAF, un chainon indispensable!

La production et la commercialisation des aliments pour animaux familiers sont aujourd'hui essentiellement encadrées par la réglementation communautaire et circulent librement sur les marchés européens. Les décisions réglementaires sont prises par les experts nationaux représentant les Etats. Ils sont membres des comités permanents de la Commission. Les décisions concernant les règles volontaires (Codes & guides de bonnes pratiques) sont prises par consensus des membres des associations professionnelles. La FACCO travaille ainsi avec ses partenaires français. Et la FEDIAF joue un rôle clé dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des positions.

Humour!

- "C'est deux chiens qui discutent. Il y en a un qui demande à l'autre :
- C'est quoi ton nom?
- C'est ché
- Ché? C'est plutôt bizarre..
- Ben pourtant, mon maître me dit tout le temps "Va, cher Ché !"

La FEDIAF, une représentation incontestable...

La FEDIAF en chiffres...

15 Associations nationales représentant 18 Etats membres et 5 sociétés en adhésion directe.

132 sociétés produisant dans 200 usines. 8.5 millions de tonnes pour un CA de 20.5 milliard d'euros.

100.000 collaborateurs en emplois directs et 900.000 en emplois indirects, au service de 80 millions de foyers possesseurs de 213.7 millions d'animaux familiers, toutes espèces confondues.

Découvrez la FEDIAF www.fediaf.org

Des résultats 2017-2018 tangibles

Un Guide de Bonnes Pratiques de Fabrication révisé et validé par les autorités compétentes.

Un Code de Bonnes Pratiques d'Etiquetage révisé et validé par les autorités compétentes.

Une profession reconnue responsable qui s'inscrit dans le développement durable (Product Environment Footprint - PEF project).

Des tolérances et un étiquetage de certains additifs simplifiés (vitamines, arômes, oligoéléments...)

Suppression d'une taxe d'importation de 10% pour les aliments chiens/chats dont la teneur en amidon est inférieure à 5%...

Un mode de calcul de l'apport énergétique officiellement publié.

Des teneurs maximales de sécurité adoptée pour le mercure (aliments contenant du thon).

17 dossiers scientifiques déposés pour les PARNUTS (aliments diététiques) aux fins de ré-autorisation.

Une participation active aux travaux de la Commission sur les bonnes pratiques environnementale (Best Available Techniques).

Un groupe Communication relancé pour fournir les éléments de langage, les positions, les communiqués de presse...

Une participation active de la FACCO

Les collaborateurs de nos sociétés membres participent activement aux travaux des instances dirigeantes de la FEDIAF. A savoir le groupe Communication et les 8 groupes de travail. Ils assurent ainsi la prise en compte des dossiers identifiés par la FACCO et la redescente des travaux FEDIAF à nos différents comités.

A suivre facconews #4... Janvier 2019







Yves Bodet, Délégué général, 06 74 56 82 67, 02 38 25 94 43, bodet.yves@wanadoo.fr Aurélie Bynens, Chargée de mission, 01 48 03 29 11, 06 73 34 17 50, facco@facco.fr Fred Geoffroy, Dircom' à temps partagé, 06 07 02 79 23, fred@overthewave.fr

46 Bd Magenta 75010 Paris - facco@facco.fr - 01 48 03 29 11

